

EXTRAITS DECISIONS CONSEIL MUNICIPAL

DU 08.02.2010 AU 14.06.2010

Présentation de la nouvelle organisation de la chambre pupillaire

Le Conseil municipal accepte la nouvelle organisation qui sera mise en place au 1er janvier 2011.

Le budget est d'environ Fr. 8.50 par habitant.

A voir pour conserver les locaux dans les administrations.

Planification globale - Traitement des oppositions

Le Conseil municipal décide de lever ces oppositions, en vue de l'assemblée primaire du 1er mars prochain.

Le vote pour la planification aura lieu à bulletin secret.

Analyse circulation, transport et parcage à Morgins - Attribution de mandat

D'entente avec le bureau ALPA qui coach la révision de notre PAZ, nous sommes convaincus que la première étape est d'analyser les circulations, les transports et le parcage en station.

Ce domaine étant très particulier, le Conseil municipal décide de donner un petit mandat à un bureau spécialisé dans ce domaine, dont les conclusions nous permettront de décider des lignes directrices en la matière, ossature nécessaire à toutes les réflexions qui s'ensuivront.

Engagement collaborateur administratif responsable du service « bâtiments et urbanisme »

Le Conseil municipal accepte la proposition du groupe de travail, d'engager Mme Patricia Pires à ce poste.

Equipe informatique des classes primaires - Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger l'offre à BIP Informatique SA, Sion, pour le prix de Fr. 23'669.--.

Organisation scolaire 2010-2011

Considérant la demande du Conseil municipal formulée le 1er février 2010 de présenter de manière détaillée l'organisation scolaire 2010-2011.

Ledit Conseil municipal accepte l'organisation scolaire 2010-2011, soit :

1. les effectifs globaux ;
2. les normes pour l'attribution des classes ;
3. l'organisation des centres scolaires ;
4. la synthèse et les projections pour les années suivantes.

Réception Didier Défago

La réception aura lieu le dimanche 28 février 2010, à 14h30.

La commune prend en charge l'organisation et le coût de cette réception.

Projet de défense : Pierre du Four / Bas-Vièze - Offre préliminaire

En référence à la correspondance du service des forêts et du paysage du 20.01.2010 accompagnée de l'offre du groupement de bureaux d'ingénieurs forestiers Joël Bochatay et Silvaplus Sàrl, le Conseil municipal attribue le mandat à ce groupement de bureaux d'ingénieurs, pour le montant de leur offre du 18.12.2009 de Fr. 18'688.90 TTC, selon la procédure de gré à gré.

Route 314 Choëx-Chenarlier-Troistorrents - Tronçon "Champ Rarin - Massillon" - Répartition des frais

Le Conseil municipal accepte la répartition proposée par le service des routes et des cours d'eau en date du 10 février 2010, soit d'appliquer la répartition convenue entre les deux communes en 1999 qui est la suivante :

- Commune de Troistorrents : 10 % ;
- Commune site Monthey : 90 %.

Assainissement des passages à niveaux

Pour donner suite à une rencontre avec la Direction des TPC, le Conseil municipal décide d'accepter de donner son accord de principe à ces travaux d'assainissement.

Montant total de participation à ces travaux : Fr. 452'000.--, soit :

- - passage « Défago » : Fr. 122'000.-- ;
- - passage « Croix-du-Nant 1 + 2 » : Fr. 165'000.-- ;
- - passage « Chemex 1 + 2 » : Fr. 165'000.--.

Commissions bâtiment administratif et parking

Les commissions ad hoc suivantes sont désignées :

- commission bâtiment administratif : Marianne Maret, Fabrice Donnet-Monay, Evelyne Preitner, Patricia Pires et Simon-Bernard Donnet ;
- commission parking : Jean-Luc Dubosson, Oscar Dubosson, Fabio Di Giacomo et Stéphane Drost.

Demande soutien financier de l'Helvétienne Morgins

Suite à la demande de la fanfare l'Helvétienne de Morgins pour une aide financière dans le cadre de son 75^{ème} anniversaire et de l'inauguration de ses costumes les 16, 17 et 18 juillet 2010, le Conseil municipal décide de verser : Fr. 5'000.--, selon règlement, pour le 75ème anniversaire et Fr. 15'000.-- pour l'inauguration des costumes, soit au total : Fr. 20'000.--.

Comptes 2009 de la PC intercommunale

Vu le budget 2009 de la PC intercommunale de Fr. 41'100.-- ;

vu les comptes 2009 avec un résultat de Fr. 35'334.85 ;

vu le montant de Fr. 20'959.70 dévolu à la commune de Troistorrents, compte tenu de la répartition prévue par la convention en vigueur.

Le Conseil municipal accepte les comptes 2009 de la PC intercommunale.

Analyse circulation, transport et parcage à Morgins - Attribution de mandat

Le Conseil municipal décide d'attribuer le mandat à la meilleure offre, soit Transportplan Sion SA, pour le montant de Fr. 10'000.--.

Réseau d'égouts "STEP-Chemex-Propéra", tronçon 1 - Adjudication génie civil

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise la meilleure marché, soit Premand & Udressy Sàrl, pour le montant de Fr. 175'506.65, TVA incluse.

Conservatoire cantonal - Demande de soutien financier

Suite à la demande des amis du conservatoire cantonal d'une aide financière pour soutenir l'anniversaire des 60 ans de formation musicale, le Conseil municipal décide d'apporter son soutien à raison de Fr. 500.--.

Comptes 2009 de la paroisse protestante

Les comptes 2009 se bouclent avec un déficit de Fr. 25'046.68 pour l'exploitation de culte et un bénéfice de Fr 13'649.27 pour l'exploitation du ménage paroissial.
Le Conseil municipal approuve les comptes.

Horaires et directives pour les chantiers situés en zone touristique durant l'été 2010

Nouvelles directives 2010.

Le Conseil municipal édicte les directives pour les chantiers à Morgins selon proposition de règlement :

- du vendredi 23 juillet au lundi 16 août 2010.
- durant la période allant du 3 juillet au 20 août 2010, tous les chantiers sont fermés jusqu'à 08h00, entre 12h00 et 13h00, dès 18h00, ainsi que tous les samedis.

Adjudication tondeuse à gazon pour le terrain de football à Fayot

Le Conseil municipal adjuge à l'entreprise la meilleure marché, selon tableau des soumissions, soit à Service Machines Colloud SA, pour le prix de Fr. 29'950.--.

Engagement apprenti forestier-bûcheron au service forestier

Le Conseil municipal décide d'engager M. Romain Rouiller de Vionnaz.

Achat parcelle No 1267 au lieu dit "Les Cros" appartenant à l'Etat du Valais

Suite à la lettre du 15 mars 2010 du DTEE, accompagnée de la décision du Conseil d'Etat du 10 mars 2010, le Conseil bourgeoisial décide d'accepter l'achat de cette parcelle d'une surface de 11.729 m², au prix de Fr. 0.50 le m².

Sondage UAPE - Questionnaire

Le Conseil municipal accepte le questionnaire concernant les besoins en UAPE rédigé, par Amalthée Sàrl, après y avoir apporté quelques corrections.

Route 314 Choëx-Chenarlier-Troistorrents - Tronçons « Revennetta-Troistorrents » et « Champ Rarin-Massillon » - Répartition des frais

Le Conseil municipal accepte la proposition de répartition des frais pour les travaux précités (25 %), soit :

Pour « Revennetta-Troistorrents » :

- 90 % pour notre commune ;
- 10 % pour la commune de Monthey.

Pour « Champ Rarin-Massillon » :

- 10 % pour notre commune ;
- 90 % pour la commune de Monthey.

Planification du domaine skiable des Portes du Soleil - Commission de surveillance

Dans la convention il est prévu qu'une commission de surveillance soit créée. Il est prévu qu'elle soit présidée par le préfet et qu'un représentant des communes, un représentant des remontées mécaniques et un représentant des associations de défense pour la nature la constituent.

Le Conseil municipal accepte la proposition de nommer M. Luc Fellay comme représentant des communes.

Analyse circulation, transport et parcage à Morgins - Groupe de réflexion

Suite aux discussions avec le bureau Transitec, par M. Pierre-François Schmid et le bureau ALPA, le Conseil municipal accepte de créer un groupe de réflexion pour accompagner le bureau par :

- 1 représentant du Conseil municipal
- 1 représentant de la Commission Aménagement du Territoire
- 1 représentant du Service technique communal
- 1 représentant de la Police municipale
- 1 représentant des hôteliers/agences immobilières
- 1 représentant des commerçants
- 1 représentant des remontées mécaniques
- 1 représentant de Morgins-Tourisme.

Commission touristique - Composition

Vu qu'un siège dans la commission est attribué à Morgins Tourisme par son ancien Président Philippe Genolet.

Vu le changement de Président de Morgins-Tourisme en la personne de Joël Rey-Mermet.

Vu la nécessité de garder des liens étroits avec Morgins Tourisme.

Le Conseil municipal nomme un membre supplémentaire en la personne de M. Joël Rey-Mermet.

Projet de convention avec Télémorgins SA pour utilisation des terrains communaux et bourgeoisiaux

Les 3 communes de la vallée ont jugé nécessaire de créer une convention avec leurs sociétés de remontées mécaniques respectives afin de clarifier les rémunérations de l'utilisation des terrains bourgeoisiaux et communaux par les sociétés de remontées mécaniques.

Le Conseil municipal décide de nommer Jean-Luc Dubosson pour représenter la Bourgeoisie et Fabrice Donnet-Monay pour représenter la Commune et d'entrer en matière formellement sur la démarche.

Liste des actes de défaut de biens au 31.12.2009 (montants irrécupérables)

Montant total des ADB et autres pour 2009 : Fr. 74'088.05.

Le Conseil municipal accepte l'annulation des montants figurant sur cette liste.

Val Rando - Création d'un parcours pédestre à thème de Châtel - l'Etivaz

Val Rando exécute les plans ainsi que le montage des panneaux. Le travail d'homologation est préparé par Val Rando.

De notre côté, nous fournissons les panneaux et les posons. Les tirages papiers sont également à notre charge.

Le Conseil municipal accepte le principe de :

1. baliser la route de Champsoy jusqu'au lieu-dit "Pied-de-Scex" afin de rejoindre l'ancienne décharge des "Cros", puis passer par le Thiésaz;
2. officialiser le chemin de la Cheminée qui n'est pas dans le réseau officiel des chemins pédestres;
3. mettre le chemin des ponts à Morgins dans le plan officiel (actuellement c'est la route de They).

Réseau d'égouts "Patinoire - Place du Midi" à Morgins - Adjudication génie civil

Le Conseil municipal adjuge les travaux pour la réalisation de ce collecteur à l'entreprise la meilleure marché Michaud & Mariaux SA, pour le prix de Fr. 60'350.45.

Réseau d'égouts "Place de Morgins - Ficelletaz" à Morgins - Adjudication génie civil

Le Conseil municipal adjuge les travaux pour la réalisation de ce collecteur à l'entreprise la meilleure marché Sabeco SA, pour le prix de Fr. 122'348.--.

Convention SATOM

Nouvelle proposition de convention entre la commune et la SATOM.

Le Conseil municipal n'a pas de remarques à émettre et accepte ladite convention en vue de l'assemblée générale.

Comptes 2009 Foyer Les Trois Sapins

Rapport de la fiduciaire Nofival SA, accompagné des comptes 2009.

Le Conseil municipal accepte les comptes 2009 qui se bouclent avec une perte de Fr. 6'952.20.

Eclairage public route du Pas - Offre

Le Conseil municipal accepte la procédure de gré à gré, soit d'attribuer la commande à la maison Schreder SA, Sierre, pour le prix de Fr. 16'744.40, TTC.

Comptes 2008-2009 Société de Développement de Troistorrents

Comptes 2008-2009 Société de Développement de Troistorrents et le rapport de la fiduciaire Nofival SA.

Le Conseil municipal accepte les comptes 2008-2009 qui se bouclent avec un déficit de Fr. 5'848.98 ainsi que le rapport de la fiduciaire.

Morgins Tourisme - Projet Interreg : adhésion à la démarche

Vu la demande d'adhésion à la démarche « Interreg » pour notre station de Morgins, le Conseil municipal accepte d'y adhérer. Coût pour la commune : Fr. 10'000.--.

Rapport concernant la construction des écoles périphériques

Lors de la législature passée, le Conseil municipal a pris l'option de conserver les écoles dites périphériques.

Le règlement cantonal fixant les normes et les directives concernant les constructions scolaires demande aux communes une planification des constructions scolaires.

Le Conseil municipal accepte ce rapport.

Carte des dangers - Travaux à entreprendre

Dans le but de réaliser les études des travaux à entreprendre selon la carte des dangers, séparer en 4 lots distincts les endroits à sécuriser pour la commune, soit :

1. La Tine (tronçon VIM 8, 9 et 10)
2. Torrent de la Cergnat
3. Torrent en Arche (est)
4. Torrent de Chenarlier.

Le Conseil municipal accepte le principe de mandater le bureau d'étude François-Xavier Marquis Sàrl dans un processus de gré à gré pour la réalisation de cette étude (étude de variante, dimensionnement, estimation de rentabilité).

Demande d'autorisation d'exploiter "C-LA Pizzeria" à Morgins

Demande présentée par M. Antonio Stefanelli, domicilié à Morgins.

Heures d'ouverture et de fermeture :

- de 10h00 à 24h00 du lundi au dimanche.

Le Conseil municipal accorde l'autorisation d'exploiter cet établissement.

Demande d'autorisation d'exploiter "La Maison Rouge" à Troistorrents

Demande présentée par Mme Palmira Rouiller, domiciliée à Monthey.

Heures d'ouverture et de fermeture :

- de 05h00 à 24h00 du lundi au vendredi ;
- de 08h00 à 24h00 du samedi au dimanche.

Le Conseil municipal accorde l'autorisation d'exploiter cet établissement.

Avant-projet d'état-major intercommunal de la vallée d'Illiez

Vu l'avant-projet de règlement instituant un état-major en cas de cas de catastrophe intercommunale, présenté par le responsable du groupe de travail.

Le Conseil municipal accepte le principe de ce règlement intercommunal pour permettre de continuer la réflexion et de préparer les propositions de la composition de cet état-major pour la présentation du projet. De plus, il accepte le principe de mettre à disposition le local du Pas, moyennant une location annuelle de Fr. 1'200.--.

Achat écrans pour PC - Adjudication

Vu le tableau des soumissions, le Conseil municipal adjuge la fourniture des écrans à BIP Informatique SA, pour le montant de Fr. 6'075.--.

Nettoyage du bâtiment scolaire - Adjudication

Vu le tableau des soumissions, le Conseil municipal adjuge les travaux de nettoyage et de cirage à l'entreprise Turin SA, pour le montant de Fr. 8'554.20.

Travaux de déneigement

La charge de travail liée au déneigement est conséquente. Afin de répondre d'une meilleure façon aux attentes des gens de la commune il faut nous recentrer sur notre mission première : l'entretien du réseau communal.

Le Conseil municipal accepte le principe de :

- arrêter de déneiger pour des privés ;
- faire un appel aux paysans, paysagistes et transporteurs pour connaître leur envie de figurer sur une liste mise à disposition des privés pour l'activité mentionnée ;
- avertir les privés lors de la facturation et joindre la liste des personnes disposées à effectuer ce service.

Modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones

Trois oppositions ont été déposées à l'encontre de la modification de la zone d'utilité publique sur parcelle N° 63 (crèche-garderie) par M mes Sandra Colloud et Gabrielle Berrut, ainsi que Mme et M. Mireille et Charly Orlando.

Suite à la mise à l'enquête publique, le Conseil municipal décide la modification des parcelles N° 63, plan N° 1, au lieu dit "Village", N° 4664, plan N° 13, au lieu dit "Chenarlier", N° 757, plan N° 18, au lieu dit "Quetanna" et N° 47 40, plan N° 18, au lieu dit "Perraya", en zone de "constructions et installations publiques A".

Il décide aussi le rejet des oppositions suite à la séance de conciliation qui a eu lieu le vendredi 28 mai 2010 et durant laquelle ils ont confirmé leurs oppositions.

Association des Portes du Soleil

Les statuts prévoient un remplaçant pour le membre qui représente la commune au conseil des Portes du Soleil.

Le Conseil municipal nomme M. Jean Christe.

Etude secteur centre sportif Morgins - Adjudication

Vu une certaine urgence du résultat de cette étude afin de pouvoir déjà prendre certaines options quand à l'aménagement de certaines infrastructures (tennis, piste débutants, etc).

Vu l'offre demandée en l'espèce au bureau ALPA (selon le même principe que l'aménagement du secteur de Fayot).

Le Conseil municipal décide d'adjuger le mandat d'étude de Fr. 25.000.-- au bureau ALPA.

Achat bus pour le service forestier

Le Conseil municipal accepte d'acheter un bus d'occasion VW 4X4, 94'000 km, décembre 2002, pour le service forestier, auprès du garage St-Christophe à Troistorrents, pour le prix de Fr. 22'500.--.

Foyer Les Trois Sapins - Projet d'agrandissement

Présentation du business plan et d'une estimation des coûts de la réalisation par une délégation du foyer.

M. Roland Brunner présente le programme des locaux supplémentaires ainsi que leurs coûts. Montant total estimé, y compris parking et terrain : Fr. 6'600'000.--, soit Fr. 5'000'000.-- pour la commune et Fr. 1'600'000.-- pour le canton (subvention). Cette estimation est établie sur la base de 20 lits supplémentaires, soit 14 lits psycho-gériatriques, 3 lits UAT et 3 lits supplémentaires (modification de chambres à 2 lits).

Mise à disposition de la salle de réception pour les repas scolaires du CO

La commission scolaire du CO a décidé de revoir la question des repas scolaires. Elle demande au Conseil municipal de Troistorrents la possibilité d'utiliser la salle de réception ou le petit bar de la salle de gymnastique pour d'éventuels repas de midi.

Le Conseil municipal accepte de mettre à disposition une salle.

Comptes 2009 de l'ARPAJ du Chablais

Les comptes 2009 se bouclent avec un bénéfice de Fr. 23'944.75.

Budget 2011, selon la clé de répartition, selon la population au 31.12.2008 (statistique cantonale), participation de notre commune : Fr. 15'469.82.

Le Conseil municipal accepte les comptes 2009 et la participation de notre commune pour 2011.

Foyer Les Trois Sapins - Projet d'agrandissement - Achat terrain

Une confirmation de notre intérêt pour 14 lits supplémentaires sera faite par écrit.

Bâtiment administratif et parking

Le Conseil municipal décide de confier les mandats d'architecture pour le bâtiment administratif et le parking au bureau d'architectes BFIK (Fauchère-Imboden-Kauffmann) à Fribourg.

Adjudication travaux de peinture des salles de classe

Le Conseil municipal adjuge les travaux à MM. Stéphane Donnet et Henri Clavel.

Fermeture des routes forestières - Mise à l'enquête publique

Route de la Grand- Jeur :

Fermeture avec barrières : Morgins = Rte de Plan Pérou.

: Sassex = départ de la route au passage de la rivière.

: Madzet = entrée de la forêt.

En complément : signalisation au départ des trois routes vers les barrières.

« Interdiction générale de circuler avec plaque complémentaire : excepté service forestier ».

Route des Têtes :

Signalisation : Départ vers le lac = « Interdiction générale de circuler avec plaque complémentaire : bordier autorisé ».

Entrée de la forêt après le lotissement et à la sortie de la forêt vers le restaurant du Corbeau = « Interdiction générale de circuler avec plaque complémentaire : excepté trafic agricole et service forestier ».

Route de Fécon :

Pose d'un panneau à la hauteur de la « Mare au Diable »+ = « Interdiction générale de circuler avec plaque complémentaire : excepté trafic agricole et service forestier ».

Route du Mardzolet :

Pose d'un panneau vers le torrent des Bieres après le départ du chemin des fougères = « Interdiction générale de circuler avec plaque complémentaire : bordiers autorisés ».

La Présidente :

Le Secrétaire :